

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019 à 20 h
COMMUNE D'AULNOY**

. Présents : Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint,
Florence FLUTEAUX, Nicolas CORTET, Angélique FLOCHIN, Odette VASSEUR.
Gilles ADERIC, Christian FOUCART, Carole HERINK, Marielle de CHARNACE.

. Absents excusés : Joël JACQUEMINET (pouvoir à P. FRERE)

. Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

. Secrétaire de Séance : Angélique FLOCHIN.

La séance est ouverte à vingt heures, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- **POINT SUR L'INSTRUCTION DU PROJET PLU d'AULNOY :**

. La Communauté d'Agglomération devra saisir la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) avant le 15 février 2020, afin de soumettre le projet de P.L.U.

Le dossier sera consultable sur le site de la MRAE qui aura deux mois pour se prononcer.

. La DRIEE (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France) s'est déplacée à Aulnoy afin de présenter son projet de protection de la Butte de Doue. Le Bois d'Arrangeon fait partie du périmètre concerné.

- **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Les travaux 2020 à prévoir sont : la fin de l'enfouissement des réseaux du Bas Mesnil, la sécurisation des routes, le jardin du souvenir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, Autorise l'achat d'un cache poubelle pour le secteur de Villers.

- **APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la convention unique annuelle relative aux différentes missions proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (avancements d'échelons, médecine du travail...), autorise Monsieur le Maire à signer le document cadre et ses avenants et à régler les participations.

- **DELIBERATION DE PRESTATION DE CONTROLE DES POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE AVEC LE S2e77 :**

Les contrôles des poteaux et bouches d'incendie étaient réalisés jusqu'à présent par le SDIS ; vu la réforme et l'arrêt de cette prestation, et que les poteaux et bornes sont raccordés sur le réseau d'eau public, le Conseil Municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de contrôle des poteaux et bouches d'incendie proposée par la Régie du S2e77 et de régler la participation de 40 euros HT par point.

- **DELIBERATION DE REPRISE DE COMPETENCE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE :**

Le transfert des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales est obligatoire au 1^{er} janvier 2020. La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie doit mettre en place une organisation technique, financière et juridique afin d'assurer la continuité dudit service public. Le SIANE sera dissous au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide du transfert des excédents existant en matière d'eau potable et d'assainissement qui seront déterminés lors du vote du compte administratif 2019, autorise Mr le Maire à signer la convention.

- **DIFFUSION DE LA FICHE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE :**

- . il est rappelé l'INTERDICTION TOTALE DE BRULER sur toute l'année.
- . le radar de la Bauderie, en dysfonctionnement, sera changé en janvier 2020.
- . alerte et action maltraitance sur animaux se sont déroulés en novembre.
- . alerte eau potable : il est à noter qu'Aulnoy est géré par le SNE et la Bauderie par SUEZ, tout comme Coulommiers. Les alertes pollution de l'eau de décembre s'adressaient uniquement au secteur de la Bauderie et ne concernaient pas les autres hameaux, ni le bourg d'Aulnoy.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- . **FIBRE OPTIQUE** : un gel commercial jusqu'au 29 décembre doit être respecté. Les habitants seront alors démarchés à leur domicile, afin qu'ils puissent se raccorder individuellement. Cependant, il faut s'attendre à de nombreuses difficultés pour le raccordement à la fibre. En effet, le raccordement d'une maison en milieu rural nécessitera préalablement à une reconnaissance précise des réseaux puis des travaux de branchement compliqués sur des anciennes bâtisses.
- . Madame Fluteaux, Conseillère Municipale, est missionnée d'un projet de boîte à livres, en partenariat avec les élèves du Lycée de la Bretonnière. Cette boîte se situerait dans le bourg, à la place de l'ancienne cabine téléphonique, près de la salle des fêtes. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue un budget de mille euros aux étudiantes qui devront finaliser leur étude et présenter leurs propositions, en respectant le caractère ancien du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.